



Veillez vous servir d'une demande qui se remplit à l'écran.

Si vous remplissez une demande papier, veuillez écrire lisiblement et en appliquant une certaine pression afin d'éviter d'éventuels retards. Passez en revue le **Guide de référence afférent aux nouveaux comptes – RBC FPG (formule 89843)** afin de réduire les délais de traitement et vous assurer de remplir les bonnes formules.

Renseignements sur le conseiller

- Assurez-vous d'indiquer les renseignements complets et exacts sur le conseiller et le courtier. Tout renseignement manquant peut ralentir le traitement de la demande. **Pour les contrats non enregistrés : indiquez de quelle façon la demande a été remplie avec le client.**

Renseignements sur le titulaire

- Si l'adresse du titulaire est une boîte postale, vous devrez également indiquer l'adresse municipale.
- Le titulaire doit être résident du Canada aux fins de l'impôt, et il doit avoir au moins 18 ans.
- La profession du titulaire doit obligatoirement être indiquée. Veuillez être le plus précis possible.
- Les pièces d'identité présentées doivent être des originaux. Les dates d'expiration et les territoires de délivrance doivent être consignés directement sur la demande.
- Pour les contrats non enregistrés :** Indiquez si le client est citoyen ou résident des États-Unis aux fins de l'impôt – OBLIGATOIRE pour tous les titulaires.

Type de contrat

- Indiquez le type de contrat et remplissez une demande distincte pour chaque type de contrat.

Rentier

- Remplissez cette partie si le rentier n'est pas le titulaire.
- Le contrat prend fin au décès du rentier.
- Le contrat prend fin au décès du rentier, à moins qu'un rentier remplaçant soit désigné.

Rentier remplaçant

- Le capital-décès est payable uniquement au décès du dernier rentier survivant. (La désignation d'un rentier remplaçant ne s'applique qu'aux régimes non enregistrés, aux FRR et aux FRRP.)

Bénéficiaires

- Si le titulaire désire que le capital-décès soit payable à l'un ou plusieurs de ses bénéficiaires sous forme de rente immédiate non escomptable, veuillez remplir la formule **Désignation de bénéficiaire et choix de l'option de règlement – Fonds de placement garanti RBC (formule 111495)** ainsi que la présente demande.
- La désignation d'un bénéficiaire irrévocable signifie que le titulaire ne peut pas changer le bénéficiaire sans le consentement du bénéficiaire irrévocable. Le titulaire doit également obtenir le consentement du bénéficiaire irrévocable pour demander une opération à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, le rachat de fonds, la cession du contrat ou un changement de propriété du contrat. Veuillez noter que si le bénéficiaire irrévocable est mineur, le mineur ne peut donner son consentement à ces opérations, pas plus qu'un parent, un gardien ou un tuteur agissant en son nom. Ces consentements ne sont pas nécessaires dans le cas d'un bénéficiaire révocable. Le bénéficiaire révocable n'a aucun droit légal sur le compte. Dès que le titulaire nomme un nouveau bénéficiaire, les droits du bénéficiaire révocable antérieur sont abolis.

Dépôts

- Tous les dépôts doivent être effectués par **débit préautorisé**. Il faut remplir intégralement la **Convention de débit préautorisé** au dos de la demande et fournir un spécimen de chèque portant la mention « annulé ». Si les fonds proviennent d'une autre institution financière, veuillez inclure les copies des documents relatifs au virement et **envoyer les formules originales directement à l'institution cédante (nous recommandons d'inclure une copie d'un relevé récent du client du compte cédant)**.
- Si les fonds sont payés au moyen d'un prélèvement ponctuel sur le compte bancaire de votre client, veuillez remplir la formule **Convention de débit préautorisé (DPA) ponctuel au verso de la demande de RBC Assurances, ainsi qu'un spécimen de chèque portant la mention « annulé »** et les soumettre avec la présente demande.

Instructions de placement.

- Assurez-vous d'indiquer le numéro correspondant au fonds que vous avez sélectionné et de vérifier que le total des pourcentages attribués à chaque fonds est de 100 %.

**Envoyez les demandes par TÉLÉCOPIEUR au numéro : 1 866 480-3225
(conservez les originaux jusqu'à la confirmation de l'opération)**

**Pour connaître l'état de votre demande, appelez Fiducie RBC Services aux investisseurs au numéro 1 866 372-2443
(seulement les conseillers)**

COLLECTE, UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Collecte de vos renseignements personnels

Nous (la Compagnie d'assurance vie RBC) pouvons, à l'occasion, recueillir des renseignements à votre sujet, tels que :

- des renseignements permettant d'établir votre identité (par exemple, nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance) et vos antécédents personnels ;
- des renseignements découlant de votre relation avec nous ;
- des renseignements que vous nous communiquez au cours du processus de souscription et de règlement pour n'importe lequel de nos produits ou services d'assurance ; et
- des renseignements nécessaires à la fourniture de produits ou à la prestation de services.

Nous pouvons recueillir ces renseignements auprès de vous directement ou par l'intermédiaire de nos représentants. Nous pouvons recueillir et vérifier ces renseignements tout au long de notre relation. Nous pouvons les recueillir de diverses sources, notamment des hôpitaux, des médecins et autres professionnels de la santé, du MIB, Inc., du gouvernement (incluant les régimes d'assurance maladie gouvernementaux) et d'autres organismes gouvernementaux, d'autres compagnies d'assurance, d'institutions financières, des rapports sur le dossier du conducteur et de votre employeur.

Utilisation de vos renseignements personnels

Ces renseignements peuvent être utilisés à l'occasion aux fins suivantes :

- vérifier votre identité et examiner vos antécédents personnels ;
- établir et renouveler les produits et services d'assurance que vous pourriez demander ;
- évaluer le risque d'assurance et traiter les demandes de règlement ;
- mieux comprendre votre situation sur le plan de l'assurance ;
- déterminer votre admissibilité aux produits et services d'assurance que nous offrons ;
- nous aider à mieux comprendre les besoins actuels et futurs de nos clients ;
- vous communiquer tout avantage, toute caractéristique et toute information au sujet des produits et services d'assurance que vous détenez chez nous ;
- nous aider à mieux gérer nos affaires et notre relation avec vous ; et
- comme la loi l'exige ou le permet.

À ces fins, nous pouvons rendre ces renseignements accessibles à nos employés, mandataires, prestataires de services, ou tierces parties qui sont tenus d'en assurer la confidentialité.

Si notre prestataire de service se trouve à l'extérieur du Canada, il est lié par les lois du territoire où il est situé, et les renseignements peuvent être communiqués conformément à ces lois. Les tierces parties communiqués être d'autres compagnies d'assurance, le MIB, Inc. et des institutions financières.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis par des territoires autres que celui où vous vous trouvez ou peuvent y être stockés ou traités, auquel cas les renseignements sont assujettis aux lois de ces territoires. Si vos renseignements personnels sont transférés vers un pays ou une province autre que votre territoire d'origine, nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger vos renseignements personnels au moyen de clauses contractuelles appropriées ou de toute autre mesure de sécurité applicable.

Nous pouvons aussi utiliser ces renseignements et les communiquer aux sociétés de RBC® i) pour gérer nos risques et nos activités et ceux d'autres sociétés de RBC, ii) pour nous conformer aux demandes d'information valables vous concernant en provenance des autorités de contrôle, des organismes de l'État, des organismes publics ou d'autres entités habilitées à soumettre de telles demandes, et iii) pour faire connaître à d'autres sociétés de RBC vos choix au titre de la section « Autres utilisations de vos renseignements personnels » dans le seul but de les faire respecter.

Si vous détenez un produit qui génère un revenu, nous pouvons communiquer votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (ex. : votre numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale) aux agences gouvernementales concernées.

Nous pouvons également prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris pour ce qui a trait à la tarification et à l'évaluation des demandes de règlement, le cas échéant.

Le paragraphe ci-dessous ne s'applique pas si la demande de contrat est présentée par un représentant indépendant ou un représentant affilié à une autre compagnie que RBC Assurances®.

Autres utilisations de vos renseignements personnels

- Nous pouvons utiliser ces renseignements pour faire, auprès de vous, la promotion de nos produits et services, ainsi que ceux de tiers choisis et susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers modes de communication, notamment le téléphone, l'ordinateur ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez transmises.
- Nous pouvons également, lorsque la loi le permet, divulguer vos renseignements à d'autres sociétés de RBC, afin de vous recommander à elles ou de promouvoir les produits et services qui sont susceptibles de vous intéresser. Nous et les sociétés de RBC pouvons communiquer avec vous par divers modes de communication, notamment le téléphone, l'ordinateur ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez transmises. Vous convenez que, si un tel échange de renseignements survient, ces sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.

- Si vous faites aussi affaire avec d'autres sociétés de RBC, nous pouvons, si la loi le permet, combiner ces renseignements à des renseignements que ces sociétés détiennent à votre sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer votre relation avec les sociétés de RBC et avec nous.

Il est entendu que nous et chaque société de RBC sommes des entités distinctes mais affiliées. On entend par sociétés de RBC nos sociétés affiliées dont l'activité consiste à offrir un ou plusieurs des services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels, services de cartes de crédit, de débit ou de paiement, services de fiducie et de garde des valeurs, services liés aux valeurs mobilières, services de courtage et services d'assurance.

Vous pouvez nous demander de ne pas échanger ni utiliser ces renseignements personnels aux fins décrites au paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels » en communiquant avec nous de la manière indiquée ci-dessous. Dans un tel cas, vous ne vous verrez pas refuser des produits ou services d'assurance pour cette seule raison. Cependant, nous n'utiliserons pas vos renseignements médicaux à ces fins. Nous respecterons vos choix et, comme il est mentionné ci-dessus, nous pourrions communiquer vos choix aux sociétés de RBC dans le seul but d'en assurer le respect.

Votre droit d'accès à vos renseignements personnels

Vous pouvez, en tout temps, accéder aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire rectifier au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint comme la loi le permet ou l'exige. Il vous suffit de communiquer avec nous pour accéder à ces renseignements, pour en apprendre davantage sur l'utilisation du traitement automatisé, pour nous poser des questions sur nos politiques de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites au paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », vous pouvez communiquer avec nous en tout temps, à l'adresse suivante :

**Compagnie d'assurance vie RBC
Case postale 515, succursale A
Mississauga (Ontario)
LSA 4M3
Téléphone : 1 877 933-4800**

Avis de protection des renseignements personnels

La collecte, l'utilisation ou la communication de vos renseignements personnels se fera conformément au contenu des sections Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale et Modes de prestation numériques – Confidentialité (voir www.rbc.com/remperssecurite), qui font partie intégrante des présentes conditions.

Pour obtenir plus de précisions sur ce produit, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.rbcinsurance.com/fr/fonds-distincts ou composer le 1 877 933-4800.

CE QUE VOUS RECONNAISSEZ ET CE DONT VOUS CONVENEZ EN SIGNANT LA PRÉSENTE DEMANDE

En apposant votre signature à la dernière page de la présente demande, vous confirmez ce qui suit :

- Vous avez examiné vos objectifs de placement et votre profil de risque avec votre conseiller et convenez que le ou les fonds choisis conviennent à votre portefeuille de placement global.
- Vous demandez un contrat de rente à capital variable de Fonds de placement garanti RBC, les renseignements que vous avez fournis dans la présente demande sont complets et exacts, et vous nous informerez de tout changement à apporter à ces renseignements.
- Pendant toute la durée du contrat, vous informerez votre conseiller ou la Compagnie d'assurance vie RBC de tout changement à apporter aux renseignements que vous avez fournis.
- Si vous demandez un contrat enregistré, vous nous avez demandé de l'enregistrer en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la législation provinciale applicable en matière d'impôt sur le revenu.
- Vous reconnaissez que votre contrat prendra effet à la date d'évaluation à laquelle nous avons à la fois : a) reçu votre premier dépôt, et b) déterminé que les critères d'établissement initial de votre contrat ont été respectés. Nous vous enverrons un avis de confirmation de la date de prise d'effet de votre contrat.
- Votre contrat ne prévoit pas un taux de rendement garanti ni une garantie de la valeur de tout retrait effectué à un autre moment que la date d'échéance d'un dépôt ou que le décès du rentier. Les valeurs par part et la valeur marchande de votre contrat pour tout autre retrait augmenteront ou diminueront conformément aux fluctuations de la valeur marchande de l'actif des fonds.
- Nous sommes autorisés à accepter des instructions de votre conseiller pour exécuter des opérations financières et non financières, notamment des achats, rachats, substitutions et rétablissements conformément à vos instructions et aux dispositions du contrat.
- Nous sommes autorisés à remettre votre contrat et tout autre document à votre courtier ou conseiller.
- Vous reconnaissez que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable limitera certains droits que vous avez aux termes de votre contrat, à moins que vous ne receviez le consentement écrit du bénéficiaire. Un parent, gardien ou tuteur ne peut fournir de consentement au nom d'un mineur qui a été nommé à titre de bénéficiaire irrévocable.
- Pour un CRI, RER immobilisé, REIR, FRV, FRRI ou FRVR, les droits d'un bénéficiaire peuvent être restreints comme il est indiqué dans votre contrat ou votre avenant d'immobilisation.
- Aux termes de l'article 90 de la loi intitulée *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique, le produit financier qui vous est offert est fourni par la Compagnie d'assurance vie RBC (RBC Vie), société autorisée à exercer ses activités en Colombie-Britannique, et votre conseiller déclare : a) qu'il agit à titre de représentant d'assurance autorisé de RBC Vie, b) qu'il aura le droit de recevoir une commission de RBC Vie à la conclusion fructueuse de la présente transaction, c) que la commission peut revêtir la forme d'une commission d'acquisition ou d'une commission de service continu, et d) qu'il n'y a pas de condition rattachée à la présente transaction exigeant que vous deviez conclure d'autres affaires avec soit votre conseiller, soit RBC Vie.
- Vous avez lu la rubrique « Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels » de la présente demande et reconnaissez ses modalités et en convenez.
- Vous pouvez discuter de toute question ou préoccupation que vous pouvez avoir en communiquant avec votre conseiller ou notre bureau de correspondance. Pour obtenir plus d'information au sujet de notre procédure de règlement des plaintes, reportez-vous à notre site Internet à www.rbcassurances.com.

Remplir les rubriques 3 à 6 pour les contrats non enregistrés uniquement. (OBLIGATOIRE)

3 Objet du placement

(Cochez toutes les cases pertinentes)

Placement à long terme
 Épargne-retraite
 Planification successorale
 Protection de l'entreprise/du personnel clé
 Autre _____

4 Le contrat sera-t-il détenu en copropriété avec droit de survie ? (Sans objet au Québec)

La copropriété avec droit de survie signifie qu'au décès de l'un des titulaires, si le titulaire survivant devient le rentier remplaçant, le titulaire survivant deviendra le titulaire exclusif du contrat.

4a Oui (veuillez remplir la section 4b) Non (passez à la section 5)

4b Le cotitulaire sera-t-il le rentier remplaçant ?

Oui (au décès du rentier principal, le contrat demeure en vigueur et le cotitulaire devient le rentier remplaçant)
 Non (au décès du seul rentier, le contrat prendra fin et un capital-décès sera versé selon la désignation de bénéficiaire en dossier)

Nom légal complet du cotitulaire Prénom Initiale Nom

Date de naissance (jj/mm/aaaa) Sexe Numéro d'assurance sociale (NAS) ou d'entreprise (NE)

Femme Homme

Adresse postale (numéro, rue et appartement) LA MÊME QU'À LA RUBRIQUE 1

Ville Province Code postal Numéro de téléphone

Si l'adresse postale indiquée ci-dessus est un numéro de case postale, de poste restante ou de route rurale, veuillez fournir ci-dessous l'adresse municipale.

Adresse municipale (numéro, rue et appartement)

Votre profession (Titre et nature des activités – veuillez être précis) (OBLIGATOIRE)

Retraité

Pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement

Passeport
 Permis de conduire
 Autre pièce d'identité valide avec photo, délivrée par le gouvernement fédéral ou provincial. Précisez :

Numéro du document Date d'expiration (jj/mm/aaaa) Territoire de délivrance du document (OBLIGATOIRE)

Province ou territoire Pays

Au décès d'un titulaire qui est le rentier, un capital-décès sera versé au bénéficiaire désigné.

Au Québec, les cotitulaires qui désirent obtenir la même portée juridique que le droit de survie doivent chacun nommer l'autre titulaire comme son titulaire de police subrogé.

Au Québec seulement :

En tant que titulaire du contrat, je désigne par les présentes le cotitulaire indiqué à la section 4b à titre de titulaire subrogé de ma police.
 En tant que cotitulaire du contrat, je désigne par les présentes le titulaire du contrat indiqué à la section 1 à titre de titulaire subrogé de ma police.

Déclaration de la résidence à des fins fiscales (Question obligatoire pour les contrats non enregistrés. Déclaration)

Cochez (✓) toutes les options qui s'appliquent à votre situation.

Êtes-vous résident aux fins de l'impôt d'autres pays que le Canada ? Oui Non

Je suis résident fiscal ou citoyen des États-Unis.
 Si vous cochez cette case, inscrivez votre numéro d'identification fiscale (NIF) des États-Unis :

NIF des États-Unis

Si vous n'avez pas de NIF des États-Unis, avez-vous fait une demande pour en obtenir un ? Oui Non

Je suis résident fiscal d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis.
 Si vous cochez cette case, veuillez indiquer votre pays de résidence fiscale et vos numéros d'identification fiscale (NIF).
 Si vous n'avez pas de NIF pour un pays, indiquez la raison parmi les choix ci-dessous :

Raison 1 : Je vais demander ou j'ai demandé un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu.

Raison 2 : Mon pays de résidence fiscale n'attribue pas de NIF à ses résidents.

Raison 3 : Autre raison.

Pour ce formulaire, « Autres raisons » est suffisant. Cependant, vous devez quand même donner la raison précise à votre institution financière.

Pays de résidence fiscale	Numéro d'identification fiscale	Si vous n'avez pas de NIF, choisissez la raison 1, 2, ou 3.

5 Souhaitez-vous nommer un titulaire remplaçant ?

Vous pouvez nommer quelqu'un pour vous succéder comme titulaire du contrat advenant votre décès.

IMPORTANT : Si vous voulez que le contrat demeure en vigueur au décès du titulaire et du rentier, vous devez nommer un titulaire remplaçant et un rentier remplaçant.

Oui (veuillez remplir la section suivante) Non

Nom légal complet du titulaire remplaçant (prénom(s) et nom de famille) Lien avec le titulaire de contrat

Prénom Initiale Nom

Au Québec, le titulaire remplaçant est appelé titulaire subrogé.

9 Provenance des fonds

9a Les versements au titre de ce contrat sont-ils effectués par un particulier ou une entité autre que le titulaire ? Non Oui

Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements suivants :

9b Renseignements sur le cotisant

Nom légal	Initiale	Nom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Prénom			

Relation avec le titulaire	Dans le cas d'une société, fournir le numéro de la société et le lieu de constitution
----------------------------	---

Adresse (numéro, rue et appartement)

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

Si l'adresse postale indiquée ci-dessus est un numéro de case postale, de poste restante ou de route rurale, veuillez fournir ci-dessous l'adresse municipale.

Adresse municipale (numéro, rue et appartement)

Votre profession (Titre et nature des activités – veuillez être précis) (OBLIGATOIRE)

Retraité

10 Renseignements supplémentaires

Veuillez consigner toute information ou instruction additionnelle ici.

11 Veuillez signer ici

S'il y a plusieurs titulaires du contrat, tous les titulaires doivent signer ici. Pour les sociétés par actions, deux dirigeants doivent signer et inclure leur titre. Pour les fiducies, tous les fiduciaires doivent signer, à moins de disposition contraire prévue dans la convention de fiducie.

La notice explicative et le contrat ainsi que l'aperçu des fonds renferment des renseignements importants et devraient être lus avant d'investir.

Déclaration du titulaire

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que/qu' :

- aucune autre personne ou entité ne donnera d'instructions au(x) titulaire(s) de police relativement à la souscription du contrat ou à la réception de paiements ;
- vous avez revu ou eu l'occasion de revoir toutes les sections de la demande remplie, si l'une au moins de ces sections a été remplie au moyen d'un outil de partage vidéo ou de téléconférence ;
- vous avez reçu un exemplaire de la demande et de la Notice explicative et contrat des Fonds de placement garanti RBC ainsi que l'aperçu des fonds, et votre conseiller vous en a expliqué la teneur ;
- vous avez lu l'information figurant dans les sections « Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels » et « Ce que vous reconnaissez et ce dont vous convenez en signant la présente demande » qui font partie intégrante de la présente demande ;
- vous attestez que les renseignements que vous avez fournis sont complets et exacts ;
- vous comprenez que RBC Vie ne sera pas tenue responsable d'avoir suivi les instructions du représentant/distributeur ;
- vous acceptez que la date d'entrée en vigueur du contrat soit la date de votre premier dépôt, comme indiqué dans l'avis de confirmation ;
- vous comprenez que si le contrat est détenu au nom d'un courtier en placements ou d'une personne physique qui n'est pas le titulaire, les fonds du contrat risquent de ne pas être protégés contre des créanciers ;
- vous avez reçu et accepté de recevoir ce document et tous les autres documents se rapportant au contrat en français.

Votre signature autorise également :

- RBC Vie à remettre le contrat et tout document s'y rapportant au distributeur ;
- RBC Vie à accepter les instructions du distributeur concernant les opérations financières et autres relatives au contrat, notamment les achats, rachats, transferts et rajustements selon vos instructions et les dispositions du contrat ;
- si les fonds de placement garanti sont immobilisés, vous reconnaissez par les présentes avoir examiné l'avenant relatif au régime applicable dans le territoire applicable, lequel avenant fait partie intégrante de votre contrat ;
- Si j'ai fourni des renseignements personnels sur une autre personne, je confirme avoir obtenu les consentements appropriés, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, pour fournir les renseignements et pour que ceux-ci soient utilisés aux fins nécessaires.
- Manitoba seulement : la demande de contrat doit être accompagnée de l'avenant signé.

Signature du titulaire du contrat n° 1	Date de signature (jj/mm/aaaa)	Province
Signature du titulaire du contrat n° 2	Date de signature (jj/mm/aaaa)	Province
Signature du rentier (s'il est différent du titulaire)	Date de signature (jj/mm/aaaa)	Province
Signature du rentier remplaçant (s'il est nommé à la rubrique 4 ou 7)	Date de signature (jj/mm/aaaa)	Province

Déclaration du conseiller

En apposant sa signature ci-dessous, le conseiller confirme :

- qu'il a présenté et expliqué le contenu de la présente demande de contrat et du document Notice explicative et contrat (y compris l'aperçu des fonds) des Fonds de placement garanti RBC et qu'il en a fourni une copie ;
- qu'il détient les autorisations appropriées et qu'il reçoit une rémunération si RBC Vie accepte la présente demande de contrat ;
- qu'il a déclaré par écrit ce qui suit au titulaire proposé :
 - le nom de l'entreprise ou des entreprises qu'il représente,
 - le fait qu'il reçoit une commission ou une rémunération pour la vente de produits de placement reposant sur l'assurance,
 - le fait qu'il pourrait recevoir des bonis ou des avantages non pécuniaires, comme des invitations à des congrès ou d'autres incitatifs, et
 - tout conflit d'intérêt qu'il pourrait avoir relativement à la vente de ce produit ;
- que si la pièce d'identité du titulaire a été recueillie à distance, il a suivi la méthode d'identification à processus double ;
- qu'à la date indiquée ci-dessous, le titulaire a présenté l'original d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement pour attester son identité et que le nom de l'auteur de la demande, le type de document, la juridiction et le pays de délivrance, le numéro du document et la date d'expiration (le cas échéant) ont été transcrits avec exactitude à partir de ce document ;
- qu'il a remis le document « Principles for the Sale of Insurance » (Principes relatifs à la vente d'assurance) aux proposants qui résident à Terre-Neuve-et-Labrador ;
- si la présente demande est envoyée par télécopieur à Fiducie RBC Services aux investisseurs, vous convenez de NE PAS envoyer l'original de la demande par la poste. En cas d'opérations en double par suite de la transmission d'une télécopie et de l'original, il vous incombera à titre de conseiller d'assumer les frais pertinents aux redressements en question (s'il y a lieu). Nous avons le droit de demander l'original de la demande si la télécopie n'est pas lisible.

Signature du conseiller	Date de signature (jj/mm/aaaa)
-------------------------	--------------------------------

Fonds de la Série Placements et codes des fonds offerts dans les FPG RBC – mai 2023

Catégorie d'actif	Nom du fonds – Série Placements (75/75)	FSI	FSRCC	FSH
Marché monétaire	FPG du marché monétaire canadien RBC*	RLI 125	RLI 115A	RLI 125F
Fonds à revenu fixe	FPG canadien de revenu à court terme RBC	RLI 225	-	-
	FPG d'obligations RBC	RLI 325	RLI 315A	RLI 325F
	FPG d'obligations à rendement global PH&N RBC	RLI 2525	RLI 2515A	RLI 2525F
	FPG d'obligations étrangères RBC	RLI 1725	RLI 1715A	RLI 1725F
	FPG d'obligations mondiales convertibles BlueBay RBC (Canada)	RLI 2925	-	-
	FPG d'obligations à rendement élevé RBC	RLI 2825	-	-
Fonds équilibrés	FPG équilibré RBC	RLI 425	RLI 415A	RLI 425F
	FPG équilibré Vision RBC	RLI 4125	RLI 4115A	-
	FPG prudent de croissance et de revenu RBC	RLI 3325	RLI 3315A	RLI 3325F
	FPG équilibré de croissance et de revenu RBC	RLI 3025	RLI 3015A	RLI 3025F
	FPG mondial de croissance et de revenu RBC	RLI 3425	RLI 3415A	RLI 3425F
	FPG de revenu mensuel PH&N RBC	RLI 2425	RLI 2415A	RLI 2425F
	FPG équilibré mondial RBC	RLI 1925	RLI 1915A	RLI 1925F
Solutions de portefeuille	PPG prudence sélect RBC	RLI 1425	RLI 1415A	RLI 1425F
	PPG équilibré sélect RBC	RLI 1325	RLI 1315A	RLI 1325F
	PPG croissance sélect RBC	RLI 1525	RLI 1515A	RLI 1525F
	PPG croissance dynamique sélect RBC	RLI 1625	RLI 1615A	RLI 1625F
Solutions de portefeuille mondiales	PPG mondial prudence RBC	RLI 3625	RLI 3615A	RLI 3625F
	PPG mondial équilibré RBC	RLI 3525	RLI 3515A	RLI 3525F
	PPG mondial croissance RBC	RLI 3725	RLI 3715A	RLI 3725F
	PPG mondial toutes actions RBC	RLI 3825	RLI 3815A	RLI 3825F
Actions canadiennes	FPG canadien de dividendes RBC	RLI 525	RLI 515A	RLI 525F
	FPG d'actions canadiennes RBC	RLI 625	RLI 615A	RLI 625F
	FPG d'actions canadiennes Vision RBC	RLI 4225	RLI 4215A	-
	FPG d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC	RLI 2025	-	-
	FPG à revenu canadien PH&N RBC	RLI 2625	-	-
Actions nord-américaines	FPG nord-américain de valeur RBC	RLI 2725	RLI 2715A	RLI 2725F
	FPG nord-américain de croissance RBC	RLI 725	RLI 715A	RLI 725F
Actions américaines	FPG américain de dividendes RBC	RLI 1825	RLI 1815A	RLI 1825F
	FPG d'actions américaines RBC	RLI 825	RLI 815A	RLI 825F
	FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	RLI 3925	RLI 3915A	RLI 3925F
	FPG de valeur américain O'Shaughnessy RBC	RLI 925	-	-
Actions internationales et mondiales	FPG d'actions internationales O'Shaughnessy RBC	RLI 1225	-	-
	FPG de dividendes de marchés émergents RBC	RLI 3225	RLI 3215A	RLI 3225F
	FPG mondial de croissance de dividendes RBC	RLI 1125	RLI 1115A	RLI 1125F
	FPG d'actions mondiales RBC	RLI 3125	RLI 3115A	RLI 3125F
	FPG d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	RLI 4025	RLI 4015A	RLI 4025F

Fonds de la Série 1 et codes des fonds offerts dans les FPG RBC – mai 2023

Catégorie d'actif	Nom du fonds – Série 1 (75/100)	FSI	FSRCC	FSH
Marché monétaire	FPG du marché monétaire canadien RBC*	RLI 120	RLI 110A	RLI 120F
Fonds à revenu fixe	FPG canadien de revenu à court terme RBC	RLI 220		-
	FPG d'obligations RBC	RLI 320	RLI 310A	RLI 320F
	FPG d'obligations à rendement global PH&N RBC	RLI 2520	RLI 2510A	RLI 2520F
	FPG d'obligations étrangères RBC	RLI 1720	RLI 1710A	RLI 1720F
	FPG d'obligations à rendement élevé RBC	RLI 2820		-
Fonds équilibrés	FPG équilibré RBC	RLI 420	RLI 410A	RLI 420F
	FPG équilibré Vision RBC	RLI 4120	RLI 4110A	-
	FPG prudent de croissance et de revenu RBC	RLI 3320	RLI 3310A	RLI 3320F
	FPG équilibré de croissance et de revenu RBC	RLI 3020	RLI 3010A	RLI 3020F
	FPG mondial de croissance et de revenu RBC	RLI 3420	RLI 3410A	RLI 3420F
	FPG de revenu mensuel PH&N RBC	RLI 2420	RLI 2410A	RLI 2420F
	FPG équilibré mondial RBC	RLI 1920	RLI 1910A	RLI 1920F
Solutions de portefeuille	PPG prudence sélect RBC**	RLI 1420	RLI 1410A	RLI 1420F
	PPG équilibré sélect RBC	RLI 1320	RLI 1310A	RLI1320F
	PPG croissance sélect RBC	RLI 1520	RLI 1510A	RLI 1520F
	PPG croissance dynamique sélect RBC	RLI 1620	RLI 1610A	RLI 1620F
Solutions de portefeuille mondiales	PPG mondial prudence RBC	RLI 3620	RLI 3610A	RLI 3620F
	PPG mondial équilibré RBC	RLI 3520	RLI 3510A	RLI 3520F
	PPG mondial croissance RBC	RLI 3720	RLI 3710A	RLI 3720F
	PPG mondial toutes actions RBC	RLI 3820	RLI 3810A	RLI 3820F
Actions canadiennes	FPG canadien de dividendes RBC	RLI 520	RLI 510A	RLI 520F
	FPG d'actions canadiennes RBC	RLI 620	RLI 610A	RLI 620F
	FPG d'actions canadiennes Vision RBC	RLI 4220	RLI 4210A	-
	FPG d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC	RLI 2020		-
	FPG à revenu canadien PH&N RBC	RLI 2620		-
Actions nord-américaines	FPG nord-américain de valeur RBC	RLI 2720	RLI 2710A	RLI 2720F
	FPG nord-américain de croissance RBC	RLI 720	RLI 710A	RLI 720F
Actions américaines	FPG américain de dividendes RBC	RLI 1820	RLI 1810A	RLI 1820F
	FPG d'actions américaines RBC	RLI 820	RLI 810A	RLI 820F
	FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	RLI 3920	RLI 3910A	RLI 3920F
	FPG de valeur américain O'Shaughnessy RBC	RLI 920		-
Actions internationales et mondiales	FPG d'actions internationales O'Shaughnessy RBC	RLI 1220		-
	FPG mondial de croissance de dividendes RBC	RLI 1120	RLI 1110A	RLI 1120F
	FPG d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	RLI 4020	RLI 4010A	RLI 4020F

Fonds de la Série 2 et codes des fonds offerts dans les FPG RBC – mai 2023

Catégorie d'actif	Nom du fonds – Série 2 (75/100 avec rajustements)	FSI	FSRCC	FSH
Marché monétaire	FPG* du marché monétaire canadien RBC	RLI 150	RLI 140A	RLI 150F
Fonds à revenu fixe	FPG canadien de revenu à court terme RBC	RLI 250		-
	FPG d'obligations RBC	RLI 350	RLI 340A	RLI 350F
	FPG d'obligations à rendement global PH&N RBC	RLI 2550	RLI 2540A	RLI 2550F
	FPG d'obligations étrangères RBC	RLI 1750	RLI 1740A	RLI 1750F
	FPG équilibré RBC	RLI 450	RLI 440A	RLI 450F
Fonds équilibrés	FPG équilibré Vision RBC	RLI 4150	RLI 4140A	-
	FPG prudent de croissance et de revenu RBC	RLI 3350	RLI 3340A	RLI 3350F
	FPG équilibré de croissance et de revenu RBC	RLI 3050	RLI 3040A	RLI 3050F
	FPG mondial de croissance et de revenu RBC	RLI 3450	RLI 3440A	RLI 3450F
	FPG de revenu mensuel PH&N RBC	RLI 2450	RLI 2440A	RLI 2450F
	FPG équilibré mondial RBC	RLI 1950	RLI 1940A	RLI 1950F
	Solutions de portefeuille	PPG prudence sélect RBC	RLI 1450	RLI 1440A
PPG équilibré sélect RBC	RLI 1350	RLI 1340A	RLI 1350F	
PPG croissance sélect RBC	RLI 1550	RLI 1540A	RLI 1550F	
PPG croissance dynamique sélect RBC	RLI 1650	RLI 1640A	RLI 1650F	
Solutions de portefeuille mondiales	PPG mondial prudence RBC	RLI 3650	RLI 3640A	RLI 3650F
	PPG mondial équilibré RB	RLI 3550	RLI 3540A	RLI 3550F
	PPG mondial croissance RBC	RLI 3750	RLI 3740A	RLI 3750F
	PPG mondial toutes actions RBC	RLI 3850	RLI 3840A	RLI 3850F

* FPG s'entend d'un fonds de placement garanti.

** PPG s'entend d'un portefeuille de placements garantis.